



Communiqué de presse – 22 juillet 2016

France 2 a rediffusé le 21 juillet 2016 l'émission Complément d'enquête concernant Vincent Bolloré et le Groupe Bolloré, déjà diffusée le 7 avril dernier.

Cette rediffusion, qui intervient quelques semaines après la diffusion de cette émission totalement à charge et tendancieuse à l'encontre du Groupe Bolloré, caractérise désormais une volonté avérée de lui nuire en le dénigrant gravement. Ceci porte atteinte à ses intérêts commerciaux.

L'émission Complément d'enquête avait déjà décidé le 9 juin 2016 de revenir sur ce sujet.

Afin de mettre un terme à cette campagne insidieuse et de protéger tant les intérêts de ses salariés que de ses actionnaires, le Groupe Bolloré a assigné France 2 afin d'obtenir réparation devant le Tribunal de Commerce de Paris de son préjudice évalué à 50 millions d'euros.